

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 4 NOVEMBRE 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICAZIONI DI U LISTINU DI L'EFFETTIVI DI A  
CULLITTIVITÀ DI CORSICA**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA  
COLLECTIVITE DE CORSE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer des modifications de forme du tableau des effectifs, afin de l'adapter à l'évolution des besoins en vue d'opérations de recrutements ou de gestion des effectifs de la collectivité.

Concernant les personnels Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE), dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et plus précisément dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale, les nouvelles mesures sanitaires nous obligent à identifier des besoins supplémentaires en ressources humaines au sein des collèges et lycées afin de répondre aux multiples contraintes induites par la « Covid-19 » dans le domaine de l'entretien des bâtiments d'enseignement du second degré et de la restauration collective.

Il a donc décidé de créer, pour répondre à ce contexte inédit, une réserve de « besoins provisoires » correspondant à un accroissement temporaire d'activité, emplois non permanents (article 3, I 1° de la loi de 1984), non implantés, mobilisables si nécessaire, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, par le biais de nos agents contractuels. La réserve s'élève à 30 besoins provisoires.

Ainsi il vous est proposé de créer 30 emplois non permanents dits « renforts Covid » correspondant au grade d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement (cadre d'emploi des ATTEE)

De plus, les propositions d'implantation de nouveaux postes d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement au sein des collèges et lycées sont établies suite à l'analyse de l'enquête annuelle sur les moyens alloués aux EPLE tant au niveau quantitatif que qualitatif. Ces propositions visent à améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des élèves dans les EPLE.

Il est proposé d'implanter pour la rentrée 2020/2021 :

- Deux postes d'adjoints techniques territoriaux « accueil, entretien, restauration » au lycée d'enseignement agricole d'U Borgu, au regard du différentiel négatif de 1.78 constaté au moyen des calculs opérés grâce au barème existant, et du nouvel internat en cours de construction qui sera composé d'un rez-de-chaussée de 395 m<sup>2</sup> et d'un R+1 de 450 m<sup>2</sup> augmentant ainsi la surface à entretenir (implantations nouvelles).
- Un poste d'adjoint technique territorial « accueil, entretien, restauration » au collège Léon Boujot à Portivechju au regard du différentiel négatif de 0,87 constaté au moyen des calculs opérés par le barème existant (implantation

nouvelle).

- Un poste d'adjoint technique territorial « accueil, entretien restauration » au collège Henri Tomasi de Casinca au regard du différentiel négatif de 0,46 constaté au moyen des calculs opérés par le barème existant et afin de pérenniser un moyen en surnombre.
- Un poste d'adjoint technique territorial spécialité accueil au collège de Propriano au regard du déficit constaté pour l'accomplissement de cette mission qui permettra à l'établissement de bénéficier d'un personnel dédié à cette mission pendant l'intégralité des plages horaires d'ouverture (implantation nouvelle).
- Un poste d'Adjoint technique territorial « accueil, entretien restauration » et un poste spécialité installations électriques sanitaires et thermiques à la cité technique de Montesoro en raison de la livraison en 2021 du nouveau Pôle sciences d'une surface de 2 320 m<sup>2</sup> (implantation nouvelle).
- Un poste d'Adjoint technique territorial au lycée Pascal Paoli de Corti, au regard des problèmes persistants de fonctionnement de la cuisine, qui remplira les missions de magasinage et de suivi des conditions d'hygiène en cuisine (implantation nouvelle).
- Un poste d'Adjoint technique territorial au collège Saint Joseph de Bastia au regard des difficultés organisationnelles constatées et afin de pérenniser le besoin occasionnel créé en septembre 2019 (implantation nouvelle).

En ce qui concerne la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires, compte tenu des conditions actuelles en matière de structuration des effectifs, la direction de la protection de l'enfance doit faire face à un contexte de tensions extrêmes dû notamment à une baisse d'effectifs des travailleurs sociaux, une augmentation du nombre de mesures et une complexification des situations familiales s'expliquant notamment par une dégradation du contexte socio-économique, et à un taux de turn-over important. Ce constat est identique à ce que l'on peut observer au niveau de la tendance nationale. Cette extrême tension concerne aussi bien le secteur socio-éducatif qu'administratif.

Face à cette situation exceptionnelle, la collectivité se doit de mettre en place des mesures globales structurantes en matière d'organisation et de maintien des effectifs de cette direction.

Il est ainsi proposé de créer en avance de phase de la campagne de recrutement 2021 les postes suivants :

- 1 poste de chef de bureau de gestion administrative et financière relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux, vacant depuis le départ en mobilité interne de l'agent titulaire.
- 1 poste de chef de bureau de gestion des assistants familiaux relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux, vacant suite à la déclaration de l'inaptitude au poste de l'agent titulaire.
- 1 poste de travailleur social au sein du bureau de maintien à domicile du Pumonté relevant du cadre d'emplois des assistants sociaux éducatifs suite à

- la nomination de l'agent titulaire sur un poste d'encadrement.
- 1 poste de travailleur social au sein du bureau AEMO Pumonté relevant du cadre d'emplois des assistants sociaux éducatifs suite à la nomination de l'agent titulaire sur un poste d'encadrement.
  - 2 postes d'éducateurs spécialisés accueil Cismonté relevant du cadre d'emplois des assistants sociaux éducatifs suite au départ du titulaire dans le cadre de la mobilité interne.

De plus, il est proposé de créer toujours au sein de la Direction de la protection de l'enfance, deux postes non permanents correspondant à des surcroûts d'activité dans le domaine administratif relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Concernant les besoins au sein de la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, il est proposé de créer un poste de puéricultrice au sein du service PMI Pumonté relevant du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales ou des infirmiers territoriaux, et ce afin de remplacer un agent mis à disposition contre remboursement auprès d'une commune.

De plus, il est proposé de créer un poste d'éducateur jeunes enfants relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants au sein du service de la crèche, car suite au départ de l'agent titulaire, la structure n'est plus en conformité avec l'obligation réglementaire d'avoir au sein de ses effectifs ce type de profil.

De plus, au sein du Secrétariat Général du Conseil Exécutif, il est proposé de créer un poste non permanent d'assistante administrative relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux afin de répondre à un surcroût d'activité au sein des services.

Pour des opérations de gestion interne et des procédures de recrutement, il vous est également proposé de créer les postes suivants :

- 20 postes pour permettre la nomination d'agents lauréats de concours relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, les cadres d'emplois occupés par ces agents jusqu'alors seront supprimés après leur titularisation ;
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux afin de permettre le reclassement d'un agent Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) au sein des services de la Collectivité de Corse. Le cadre d'emploi d'origine occupé par l'agent jusqu'alors sera supprimé après sa nomination.

Enfin, concernant les recrutements planifiés sur 2020, créés lors de la session de votre Assemblée en juin 2020, il vous est proposé de procéder à des ajustements afin d'élargir l'éventail des profils susceptibles d'être retenus pour le poste de conducteur d'opérations au sein de la DGA infrastructures de transports, mobilité et bâtiments. Ce poste, qui relevait initialement du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, doit pouvoir être également ouvert aux candidats relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux car les compétences attendues sur ce poste peuvent relever de ces deux cadres d'emplois.

Je vous précise par ailleurs que les crédits nécessaires aux recrutements dont il

s'agit dans ce rapport et ses annexes, sont prévus au titre du budget primitif de l'année 2020 et seront imputés aux programmes 6161, 3214 et 5218.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.